



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

« PORTES OUVERTES » SUR LE GUIDE DE COHABITATION LES CITOYENS INVITÉS À VENIR S'INFORMER ET ÉCHANGER SUR LA MISE À JOUR

Malartic, le jeudi 28 juillet 2016 – Le Groupe de travail sur les enjeux de cohabitation à Malartic tiendra des journées « portes ouvertes » destinées aux citoyens de Malartic afin de les informer et d'échanger sur les modifications apportées au *Guide de cohabitation* visant l'atténuation et la compensation des impacts et l'acquisition de propriétés à Malartic à la suite des commentaires et suggestions formulés par la population, les parties prenantes et les experts.

Ces rencontres permettront aux citoyens d'obtenir tous les détails sur la mise à jour du guide, de connaître les montants des compensations rétroactives et annuelles ainsi que d'obtenir les réponses à leurs questions spécifiques.

Les portes ouvertes auront lieu du 2 au 19 août inclusivement à l'un des trois endroits suivants* :

Local du Comité de suivi Canadian Malartic 866, rue Royale – suite 103	À l'hôtel de Ville de Malartic 901, rue Royale	Local de relations avec la communauté de MCM 650, rue Royale
Heures d'ouverture Lundi au vendredi 8 h à 12 h et 13 h à 15 h	Heures d'ouverture Lundi au vendredi 8 h à 12 h et 13 h à 16 h 30	Heures d'ouverture Lundi au jeudi 8 h 30 à 16 h 30 Vendredi 8 h à 12 h Jeudi soir 17 h à 19 h

* Des visites peuvent aussi être organisées pour les citoyens qui ne sont pas en mesure de se déplacer.

Les membres du Groupe de travail profiteront aussi de cette opportunité pour identifier avec les citoyens les possibles cas particuliers d'application et échanger sur les modalités de la période d'inscription officielle et de la mise en application du Guide de cohabitation, à compter du 1^{er} septembre 2016.

Parmi les principales modifications apportées au Guide de cohabitation depuis la présentation de la version préliminaire aux citoyens le 15 mai 2016, notons entre autres :

Programme de compensation des impacts :

- Des compensations individuelles (pour chaque résident, enfant inclus);
- Des compensations égales entre le propriétaire et le locataire pour le lavage de vitres.

Lignes directrices encadrant l'acquisition de propriétés principales à Malartic :

- Un processus simplifié afin de réduire les délais;
- Une admissibilité universelle :
 - Offert à tous les résidents du quartier sud (Zone A)
 - Incluant les locataires qui ne sont plus en mesure de cohabiter avec la mine
- Une garantie d'acquisition à la juste valeur marchande pour chaque citoyen désirant vendre sa propriété;
- Un engagement à développer une vision de revitalisation du quartier sud pour faire de ses citoyens des gagnants d'y habiter.

« Nous nous étions engagés à écouter les citoyens, à apporter des modifications à la version préliminaire du Guide de cohabitation selon les commentaires reçus et de les consulter sur cette nouvelle mouture du Guide, et nous tenons parole. Est-ce que le Guide fera l'unanimité ? Malheureusement non. Est-ce qu'il fera l'objet d'un consensus social ? Nous en sommes foncièrement convaincus », souligne le maire de Malartic, Martin Ferron.

– 30 –



Janie Chabot Lagacé,
secrétaire
819 757-2118
info@comitesuivicm.org



Martin Ferron, maire
819 757-3611
info@ville.malartic.qc.ca



Doris Blackburn, conseillère
en communication
819 757-2225, poste 2457
dblackburn@canadianmalartic.com